



Brocante / Vide-Grenier organisée par le Comité des Fêtes Yzeurois
À Yzeures-sur-Creuse

le Dimanche 26 avril 2026

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, le comité des fêtes d'Yzeures-sur-Creuse vous souhaite une très belle et douce année 2026.

Dans le cadre de la manifestation Yzeures'n'flore, le Comité des Fêtes d'Yzeures-sur-Creuse organise en parallèle à la manifestation Yzeures'n'flore, une Brocante / Vide-Greniers, Elle se déroulera en cœur de bourg autour des places du village. Les inscriptions sont ouvertes dès réception de ce courrier.

Les emplacements sont numérotés, c'est pourquoi nous vous demandons de réserver la bonne longueur souhaitée sur votre bulletin d'inscription car il sera impossible de modifier la longueur souhaitée à l'arrivée sur la manifestation. Il est donc important d'indiquer la bonne longueur sans oublier la longueur de votre véhicule.

La longueur minimum d'un emplacement est de 6 ml pour 9,00€. Le mètre linéaire supplémentaire est à 1,50€.

- ➔ Les réservations des emplacements ne sont prises en compte qu'à réception du paiement correspondant et dans l'ordre d'arrivée. Le numéro des emplacements sera donné à chaque exposant à son arrivée.

- ➔ Le bulletin d'inscription doit être obligatoirement accompagné :

- D'une photocopie de l'extrait Kbis ou de votre carte d'identité (voire permis de conduire).

- De votre règlement par chèque à l'ordre de : Comité des fêtes d'Yzeures-sur-Creuse.

- D'une attestation sur l'honneur (pour les particuliers) de non participation à deux autres événements de même nature au cours de l'année civile (voir fin du bulletin d'inscription).

- Le placement sera effectué par nos soins. L'accueil des exposants débutera à 6h du matin Place du 11 novembre à Yzeures-sur-Creuse.

LA DATE LIMITE DE LA RECEPTION DU COUPON D'INSCRIPTION EST LE VENDREDI 24 AVRIL 2026.

La restauration sur place est possible sur réservation au 06.83.23.85.99 « Tête de Veau (ou plat de substitution) ».

Nous vous remercions à l'avance de votre participation et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire auprès de Marylise 06.83.23.85.99 (SMS ou message vocal en cas d'absence et nous vous rappellerons) ou marylise.perivier@gmail.com

Bien Cordialement – Le Comité des Fêtes d'Yzeures-sur-Creuse

Règlement de la brocante au verso

Bulletin d'inscription à retourner avant le vendredi 24 avril 2026 à :

- Comité des Fêtes - Brocante du 26 avril 2026 - Mairie - 8 place Mado Robin - 37290 Yzeures-sur-Creuse

Ou par mail à marylise.perivier@gmail.com

Nom : _____ Prénom _____

E-mail : _____ Tél Port : _____

Adresse Postale : _____

CP : _____ Ville : _____

Brocanteurs Professionnels : numéro de RC ou Kbis : _____

Particuliers : Numéro de pièce d'identité CI ou PC : _____

Véhicule sur l'emplacement : voiture / voiture + remorque / camion (rayer les choix inutiles)

Emplacement :

Un emplacement minimum de 6 ml à 9€ **9,00 €**

Mètre(s) linéaire(s) supplémentaire(s) : _____ ml x 1,50€ = _____ €

Somme Totale due : _____ € (Chèque à l'ordre de "Comité des fêtes d'Yzeures-sur-Creuse")

Pour les particuliers : Je soussigné _____ atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres événements de même nature au cours de l'année civile .

Signature :



REGLEMENT DE LA BROCANTE DU DIMANCHE 26 avril 2026

Organisée par le Comité des Fêtes d'Yzeures-sur-Creuse.

- **Article 1 :** Les emplacements des exposants sont numérotés.
- **Article 2 :** La longueur minimum d'un emplacement est de 6m pour la somme de 9,00€. (6m de longueur x 5m de profondeur permettant le stationnement du véhicule de l'exposant).
- **Article 3 :** Aucun exposant ne peut réserver moins de 6 mètres linéaires. (6m longueur x 5m Profondeur)
- **Article 3 :** Le mètre linéaire supplémentaire est de 1,50€ et doit être comptabilisé dans l'envoi du bulletin d'inscription lors de la réservation.
- **Article 4 :** Compte tenu du fait que les emplacements sont numérotés, **il n'est plus possible après réservation de modifier la longueur souhaitée.** C'est pourquoi, nous vous demandons de réserver la bonne longueur dès l'envoi de votre bulletin d'inscription.
- **Article 5 :** Les réservations des emplacements ne seront réellement prises en compte qu'à réception du paiement correspondant et dans l'ordre d'arrivée en fonction du plan du site.
- **Article 6 :** Un bulletin d'inscription sans paiement ne sera pas pris en compte, la réservation ne sera donc pas validée.
- **Article 7 :** Le bulletin d'inscription doit être obligatoirement accompagné :
 - D'une photocopie de l'extrait Kbis ou de votre carte d'identité (voire permis de conduire)
 - De votre règlement par chèque à l'ordre de : Inter-Associations Yzeuroise
 - D'une attestation sur l'honneur (pour les particuliers) de non participation à deux autres événements
- Article 8 :** **LA DATE LIMITE DE LA RECEPTION DU COUPON REPONSE D'INSCRIPTION EST LE VENDREDI 24 AVRIL 2026.**
- **Article 9 :** Le placement sera effectué par nos soins. Les organisateurs seront seuls juges et décideurs pour toute demande ou réclamation des exposants, chineurs et visiteurs.
- **Article 10 :** **L'accueil des exposants se déroulera de 6h à 8h du matin Place du 11 novembre.** L'entrée sera régulée par le service d'ordre. Aucun exposant ou véhicule ne pourra entrer sur le site sans l'accord du service d'ordre.
- **Article 11 :** Le numéro de son emplacement sera donné à chaque exposant à son arrivée par le service d'ordre au regard du plan préalablement établi par les organisateurs.
- **Article 12 :** Pour le meilleur déroulement de cette brocante / Vide-Grenier, l'organisateur se garde le droit de prendre toutes les dispositions et d'opter pour toutes les modifications nécessaires à l'organisation de la manifestation.